

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2023**  
**PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 12 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

**Présents** : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GUILLEMINOT Karine, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, AVRIL Jérôme, ROUX Josiane, PALLAIS Gilbert, GRAILLAT Colette, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, BARNERON Séverine, WILHELM Nicolas, GUILHOT Caroline, ROIBET Amandine, BOURNE Céléna.

**Absents excusés** : MM. PICCA Serge, BERNARD Patrick, BONHOURE Nicolas, FRANQUET BOURGEON Charline, THOMASSET Alexandre.

**Ont donné pouvoir** : M. BERNARD Patrick a donné pouvoir à M. GOMEZ David, M. Nicolas BONHOURE a donné pouvoir à M LARRA Stéphane, Mme FRANQUET BOURGEON Charline a donné pouvoir à Mme GUILLEMINOT Karine.

**Conseillers municipaux présents** : 18

Mme GUILLEMINOT Karine a été élue secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2023**

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023.

*A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023 est approuvé.*

**Compte-rendu des actes accomplis par le Maire en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal**

Entendu le rapport de Monsieur le Maire ;  
Le conseil municipal,

**PREND ACTE** du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délibération n° DEL20202605\_04 du 26 mai 2020.

**Compte-rendu des actes accomplis par le Maire en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal dont décisions de renonciation au D.P.U.**

N°	Date de la décision	Objet
		N° 37 à 42 – Délibérations du Conseil Municipal du 11 avril 2023
DEC2023_43	17/04/2023	DIA FONCIERE EPILOGUE / AGRAFEL 8 – Parcelle cadastrée AE 1235 – 8 Chemin Claude MARCE, reçue en mairie le 17 avril 2023
DEC2023_44	18/04/2023	Convention d'honoraires – CDMF Avocats
DEC2023_45	18/04/2023	Attribution du marché d'aménagement de cheminements doux - Guinches - SAS CHEVAL TP
DEC2023_46	18/04/2023	DIA PRALY / PERRIN – Parcelles cadastrées AE 942 et 9458 – 8 Impasse Le Clos Fruitier, reçue en mairie le 18 avril 2023

DEC2023_47	27/04/2023	Conception et mise à jour du PCS - Accès au logiciel - société NUMERISK
DEC2023_48	27/04/2023	DIA RODILLON / MICHAT – Parcelle cadastrée AH 230 - 10 Rue des Coquelicots, reçue en mairie le 25 avril 2023
DEC2023_49	27/08/2023	DIA SCI GLORIM / BASSI ET CHUILON – Parcelle cadastrée AE 534p - 3 Chemin de l'Artisanat, reçue en mairie le 27 avril 2023
DEC2023_50	28/04/2023	ACTE DE CONCESSION GONCALVES JOSE
DEC2023_51	02/05/2023	DIA TM INVEST / GAGNAGE ET VELARDI – Parcelles cadastrées AD 54/55/56/57 - 12 Rue de Génissieux, reçue en mairie le 02 mai 2023
DEC2023_52	03/05/2023	Marché de travaux d'aménagement de la rue du Royans - Avenant n° 1 - Lot 2 - CHEVAL PAYSAGES

-----

**DEL2023\_54 - Demande de subvention auprès du Département de la Drôme – travaux de voirie chemin Rochas et chemin de la Grande Mère d'eau des Gonthards**

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Le rapporteur expose au Conseil Municipal le projet de réfection de deux voiries dont le périmètre est continu (reprofilage et enrobé) : chemin Rochas et Chemin de la Grande Mère d'eau des Gonthards.

Le coût global prévisionnel de cette opération est de 110 942.00 € HT, soit 133 130.40 € TTC, réparti comme suit :

- Chemin de la Grande Mère d'eau des Gonthards : 53 000.00 € HT, soit 63 600.00 € TTC
- Chemin Rochas : 57 942.00 € HT, Soit 69 530.40 € TTC.

Cette opération peut être subventionnée par le Département de la Drôme, dans le cadre de la dotation forfaitaire à orientation voirie.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux et l'enveloppe financière prévisionnelle définis ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention, auprès du département de la Drôme, dans le cadre de la dotation forfaitaire à orientation voirie.

**DEL2023\_55 – Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation et modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le rapporteur expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : Activités d'animation à l'ALSH les Zigottos.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 01 juin 2023, un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C et du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35h00.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le rapporteur demande que le Conseil l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 2° ou à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel, au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, il est précisé que :

- L'agent recruté exercera les fonctions définies ci-dessous,
- Le niveau de recrutement sera défini en référence au grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, 1<sup>er</sup> échelon.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- **CREE** un emploi permanent sur le grade d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'animation à l'ALSH Les Zigottos à temps complet à raison de 35h00 hebdomadaire, à compter du 01 juin 2023 ;
- **AUTORISE** le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée d'un an au grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, 1<sup>er</sup> échelon. Le niveau de recrutement sera défini en référence au grade d'adjoint territorial d'animation ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- **MODIFIE** et **APPROUVE** le tableau des effectifs comme suit :

POSTE /EMPLOI					
Grade	Cat.	Durée hebdo. poste	Effectif budgétaire au 01/06/2023	Effectif pourvu au 01/06/2023	Missions (fiche de poste)
<i>Filière Administrative</i>					
Attaché principal	A	35h	1	1	DGS
Rédacteur principal de 2ème classe	B	35h	1	1	Accueil - Etat-Civil

Rédacteur territorial	B	35h	1	0	Agent comptable et gestion RH, élections
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	35h	1	1	Urbanisme- Gestion cimetière - Social
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	35h	1	1	Agent comptable et gestion RH, élections
Adjoint administratif territorial	C	35h	1	0	Accueil - Etat-Civil
<b>Sous-Total filière administrative</b>			<b>6</b>	<b>4</b>	
<b>Filière Technique</b>					
Agent de maîtrise principal	C	35h	1	1	Agent des services techniques
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	35h	1	1	Agent des services techniques
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	35h	1	1	Agent des services techniques
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	35h	1	1	Agent des services techniques
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	18h	1	0	Agent des services techniques
Adjoint technique territorial	C	35h	1	1	Agent des services techniques
Adjoint technique territorial	C	20h	1	1	ATSEM
Adjoint technique territorial	C	19h	1	1	Agent de cuisine / ATSEM
Adjoint technique territorial	C	32h	1	1	Agent d'entretien
<b>Sous-Total filière technique</b>			<b>9</b>	<b>8</b>	
<b>Filière Animation</b>					
Animateur principal de 1ère classe	B	35h	1	1	Directrice ALSH
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	13h30	1	1	Animateur sportif
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	35h	1	1	Directrice adjointe ALSH
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	30h	1	1	Animatrice
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	28h	1	1	Animatrice
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	28h	1	1	Agent de cuisine
Adjoint territorial d'animation	C	30h	1	0	Animatrice
Adjoint territorial d'animation	C	35h	1	1	Animatrice
Adjoint territorial d'animation	C	35h	1	0	Animateur (trice)
<b>Sous-Total filière animation</b>			<b>9</b>	<b>7</b>	
<b>Filière Police Municipale</b>					

<i>Chef de police municipale</i>	C	17h35	1	1	<i>Policier municipal</i>
<b>Sous-Total filière police municipale</b>			<b>1</b>	<b>1</b>	
<i>Filière médico-social</i>					
<i>Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles</i>	C	31h30	1	0	<i>ATSEM</i>
<i>Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles</i>	C	35h	1	1	<i>ATSEM</i>
<i>Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles</i>	C	30h	1	1	<i>ATSEM</i>
<i>Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles</i>	C	35h	1	0	<i>ATSEM</i>
<b>Sous-Total filière médico-social</b>			<b>4</b>	<b>2</b>	
<i>Filière sportive</i>					
<i>Educateur territorial des activités physiques et sportives</i>	B	28h	1	0	<i>Educateur sportif</i>
<b>Sous-Total filière sportive</b>			<b>1</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL GENERAL DES EFFECTIFS PERMANENTS</b>			<b>30</b>	<b>22</b>	

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et **A PROCEDER** au recrutement.

#### Informations / Questions diverses

- Information sur l'enquête publique chemin Rochas :

M. ROUX explique que l'enquête publique, pour le transfert du chemin Rochas dans le domaine public, est ouverte depuis le 15 mai 2023. 4 personnes sont venues rencontrer le commissaire-enquêteur. Aucun d'entre eux n'était contre le projet. Elles souhaitaient seulement avoir des précisions sur les travaux de voirie qui seront réalisés en demandant notamment d'inclure dans ce projet la sécurisation des piétons.

- Information sur le projet d'aménagement de la cour de l'école maternelle :

Gilbert PALLAIS et Monsieur le Maire rendent compte à l'Assemblée de la première réunion qui s'est tenue avec le CAUE et les enseignantes pour l'aménagement de la cour de l'école maternelle.

- Information sur la vidéoprotection :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, lors de la prochaine séance, des demandes de subventions auprès du Département et de la Région seront présentées pour l'ensemble du projet vidéoprotection.

M. ROUX donne lecture des dossiers examinés par la commission d'urbanisme.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande reçue de la part de la FCPE et la PEEP concernant l'invitation à la manifestation pour la construction d'un gymnase à Romans pour les élèves des collèges et lycées Triboulet. Un débat s'ensuit sur l'utilité de la présence du Maire à ladite manifestation. Il est décidé que l'ensemble des Maires du canton devrait y participer.


Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation, le 23 juin prochain, d'une soirée organisée par l'association ACLE. Il demande aux Conseillers de bien vouloir informer les services de la mairie de leur présence ou non à cette manifestation.

Mme DESSEMOND donne la liste des prochaines manifestations.

-----  
Fin de séance à 20h00

A Mours Saint Eusèbe, le 16 mai 2023,

Le Secrétaire de séance

  
Karine GUILLEMINOT



Le Maire de Mours Saint Eusèbe

  
Dominique MOMBARD